



Demande de congé

EA

Demande de congé supérieur à une demi-journée

Le règlement des congés se trouve sur le site des Écoles de l'Arpille sous « documents officiels ». Sous la même rubrique, il est aussi possible de remplir le formulaire en ligne.

Nom et prénom de l'élève : _____

Classe, titulaire : _____

Nom et prénom des parents : _____

au

Une demande a également été adressée au CO d'Octodure pour un·e grande frère/sœur oui non

Date : _____ Signature des parents : _____

Préavis du titulaire

positif négatif Signature : _____

Décision

Le congé est

- accordé par la Direction – l'enfant rattrapera le travail effectué en classe durant son absence
 - refusé par la Direction
 - Transmis à l'inspectrice scolaire (congé supérieur à une semaine)

Lieu et date :

La Direction

Un recours peut être adressé par écrit à Madame Dominique Delaloye, Inspectrice scolaire, case postale 409, 1920 Martigny 1 (dominique.delaloye@admin.vs.ch) en adressant une copie à la Direction des écoles, Route de la Condémine 1, 1921 Martigny-Croix (mathieu.moser@edu.vs.ch)